



Remboursement jours chômés en micro-entreprise

Par **marie6643**, le **11/01/2013** à **12:36**

Bonjour à tous,

Ma mère travail seule en micro-entreprise (artisan, rénovation d'intérieur) et ce mois-ci elle n'a pas trouvé de chantier pendant 3 semaines.

On m'a dit que dans ce cas il est possible de déclarer ces trois semaines non travaillées et d'obtenir le chômage pour cette période.

Est-ce possible?

Merci beaucoup d'avance de vos réponses!